

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE NANCY

---

RENTÉE SOLENNELLE

# DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

---

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>

18, RUE DES GLACIS, 18

—  
1891



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

### FACULTÉ DE DROIT

- MM. LEDERLIN \*, I <sup>U</sup>, Doyen, Professeur de Droit romain, autorisé à faire le cours de Pandectes, et Chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières.
- JALABERT \*, I <sup>U</sup>, Doyen honoraire, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- LOMBARD (Ad.) \*, I <sup>U</sup>, Professeur de Droit commercial, et Chargé du cours de Droit des gens.
- LIÉGEOIS, I <sup>U</sup>, Professeur de Droit administratif, et Chargé du cours d'Histoire du Droit.
- BLONDEL, I <sup>U</sup>, Professeur de Code civil, et Chargé du cours de Droit constitutionnel.
- BINET, I <sup>U</sup>, Professeur de Code civil, et Chargé du cours d'Enregistrement.
- LOMBARD (P.), I <sup>U</sup>, Professeur de Code civil.
- GARNIER, I <sup>U</sup>, Professeur d'Économie politique.
- MAY, I <sup>U</sup>, Professeur de Droit romain.
- GARDEIL, A <sup>U</sup>, Professeur de Droit criminel.
- BEAUCHET, A <sup>U</sup>, Professeur de Procédure civile.
- BOURCART, A <sup>U</sup>, Agrégé, Chargé du cours de Pandectes, autorisé à faire le cours de Droit romain.
- GAVET, A <sup>U</sup>, Agrégé, Chargé du cours d'Histoire générale du Droit français et du cours d'Éléments du droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics.
- CHRÉTIEN, A <sup>U</sup>, Agrégé, Chargé du cours de Droit international privé.
- LACHASSE, I <sup>U</sup>, Docteur en Droit, Secrétaire.
-